

INSCRIPTIONS ÉCOLE

POUR SEPTEMBRE 2024



à partir du 04 avril 2024



Sont concernés :

- Les enfants **nés entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 mars 2022** pour la **TOUTE PETITE SECTION** dans la limite des places disponibles (réponse fin juin)
- Les enfants **nés en 2021** pour la **PETITE SECTION**
- Les enfants qui **arrivent d'une autre école** (avec certificat de radiation de l'école précédente)

ETAPE 1/ Inscription en MAIRIE

Pièces à fournir :

- copies du livret de famille
- copies du carnet de santé : VACCINATIONS À JOUR

11 VACCINS pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2018 : En plus du DTP, les vaccins devenus obligatoires au 1er janvier 2018 sont les suivants : la coqueluche, les infections invasives à Haemophilus influenza de type b, l'hépatite B, les infections invasives à pneumocoque, le méningocoque de sérotype C, la rougeole, les oreillons et la rubéole

- justificatif de domicile
- fiche d'inscription à télécharger sur <http://www.saint-chistoly.fr/>
- pour les enfants **déjà scolarisés** : **certificat de radiation** de l'école précédente



!/ \ pour les inscriptions en **PERISCOLAIRE** (cantine-garderie), le dossier est téléchargeable sur :

- <http://www.saint-chistoly.fr/>
- Facebook mairie

ETAPE 2/ Admission à l'ÉCOLE

Prendre **rendez-vous** avec la directrice Mme ESQUER-GIRET

Par téléphone : **05.57.42.51.06** ou **07.57.48.03.83**

Par mail : ce.0331103V@ac-bordeaux.fr

Les pièces fournies à la mairie seront transmises à l'école.



EPPU
Nelson Mandela

6, rue des Écoles
33 920 SAINT CHRISTOLY DE
BLAYE
Tél. : 05 57 42 51 06 / 07 57 48 03 83

DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION 2024/2025



RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Date limite de dépôt des dossiers : le 17 mai 2024

Comme tous les ans, vous devez procéder aux inscriptions périscolaires (restauration, accueil périscolaire) pour l'année scolaire 2024-2025.

 **Le règlement intérieur a changé. Il est important d'en prendre connaissance.**

Les inscriptions ne sont pas automatiques et doivent être renouvelées chaque année en Mairie.

Vous devez déposer ces dossiers, dûment remplis des documents demandés, aux horaires d'ouverture suivants :

Mardi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00

Aucun enfant ne pourra être accueilli aux différents services périscolaires sans inscription préalable.

Pour tout changement (situation familiale, coordonnées téléphoniques, adresse, banque...) en cours d'année merci de bien vouloir informer la mairie pour la mise à jour de votre dossier.

 **Tous les dossiers incomplets seront rejetés.**

Tous nos documents sont téléchargeables sur le site internet de la Commune, sur Classroom ainsi que sur la page Facebook de la commune et sur l'application Intramuros.